

Les personnes avec Sinaps

Sinaps se compose aujourd’hui de trois référentiels de données : **Personne, Structure et Nomenclature**. Comment sont définies les personnes avec Sinaps et à quelles règles de gestion répondent-elles ?

NOTIONS CLÉS

Personne

Une Personne est une personne physique, disposant d’une identité unique et de rôles au sein d’un Établissement en tant qu’acteur de celui-ci.

Rôle de « Personne ressource »

Le rôle de Personne ressource est attribué aux personnes physiques contribuant à l’activité de l’Établissement et gérées par la RH. Elles peuvent être de type **personnel** ou **hébergé**. Il peut s’agir par exemple d’un enseignant ou encore d’un chef de projet à la DSI.

Rôles de « Personne externe »

Le rôle de Personne externe est attribué aux personnes physiques qui interviennent dans l’Établissement sans être nécessairement une personne ressource. Il peut s’agir par exemple d’un lecteur de bibliothèque non inscrit à l’Université. Le rôle d’externe peut être décliné en : Lecteur de bibliothèque, Missionnaire, Membre de jury, Prestataire de service, Alumnus.

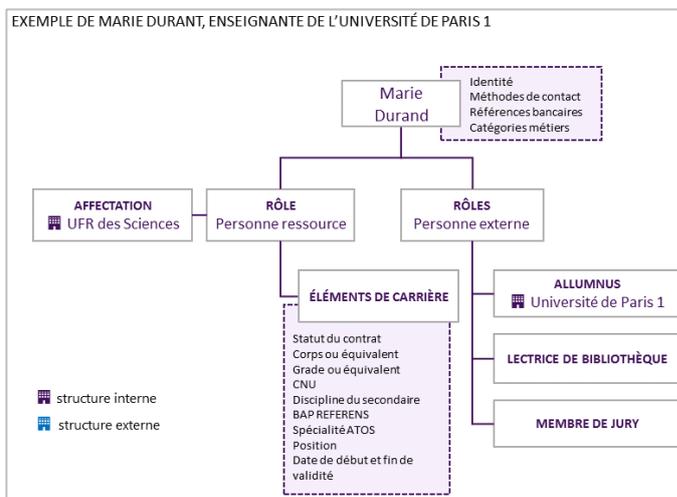
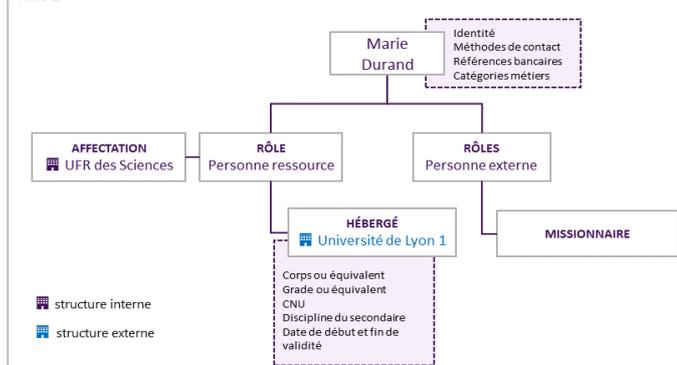
DONNÉES D’UNE PERSONNE

Sinaps enregistre uniquement des données transverses aux métiers de l’Établissement et nécessaires à la mise en qualité des personnes.

Une personne, qu’elle soit **ressource** ou **externe**, est définie par :

- Son identité (nom, prénom, lieu de naissance, NIR, ...)
- Ses méthodes de contact
- Ses références bancaires
- Ses fonctions occupées
- Ses catégories de personne (enseignant, émérite, ...)

EXEMPLE DE MARIE DURANT, ENSEIGNANTE DE L’UNIVERSITÉ DE LYON 1 HÉBERGÉE À L’UNIVERSITÉ DE PARIS 1



Une **personne ressource** a également une affectation, des éléments de carrières et/ou de contrat. Si la personne est hébergée, des informations complémentaires peuvent être renseignées.

GESTION DES DONNÉES

Mode de gestion

Le mode de gestion des personnes ressources est consolidé. L'application métier RH est propriétaire des données d'une personne ressource : les opérations concernant la personne sont réalisées dans l'application métier RH qui envoie les données à Sinaps. Sinaps, après un contrôle de la qualité des données, les diffuse aux applications abonnées. Les personnes externes peuvent quant à elles être gérées en mode centralisé : l'ensemble des opérations concernant les données propres au rôle d'externe sont réalisées dans Sinaps puis diffusées aux applications abonnées.

Dans le cas où une personne cumule les rôles de personne ressource et de personne externe, l'application métier RH reste responsable de l'identité de la personne ainsi que toutes les données propres au rôle de personne ressource, en fonction de la prévalence mise en place.

LA FOIRE AUX QUESTIONS

Dans quel cas une personne peut cumuler les rôles de personne ressource et personne externe ?

Certaines situations forcent le cumul des rôles d'externe et de ressource. Par exemple, dans le cas où un enseignant hébergé est également lecteur de bibliothèque.

Quels sont les contrôles qualité appliqués aux personnes ?

Le premier contrôle appliqué est l'unicité de la personne. Les méthodes de contact sont également entièrement normalisées, notamment les adresses.

Enfin, un contrôle de cohérence est appliqué sur la période de validité des rôles, affectations, éléments de carrières ou contrat.

Sur quels critères s'appuie la fonction de détection des doublons ?

La détection d'un doublon s'appuie en premier lieu sur la comparaison du nom de famille, prénom usuel et date de naissance, transformés au préalable (suppression des accents par exemple). Des critères complémentaires, à plus faible pondération, sont également pris en compte.

Quels sont les impacts des dates de début et de fin de validité renseignées pour les rôles associés à une personne ?

Les dates de début et de fin de validité renseignées pour un rôle permettent de déterminer si ce dernier est actif ou non. Dans le cas où une personne n'a aucun rôle actif, alors elle est considérée elle-même comme inactive dans Sinaps.

Comment les catégories de personne sont-elles attribuées automatiquement à une personne ?

L'attribution de la catégorie est basée sur les critères suivants : la pondération pour déterminer la catégorie principale de la personne si elle en a plusieurs, la règle d'attribution et le délai permettant de définir le nombre de jours à ajouter à la date de fin de validité de la catégorie associée à la personne.

EN SAVOIR PLUS

Pour découvrir le fonctionnement des structures ou des nomenclatures dans Sinaps, consultez nos fiches dédiées [PRODUIT-04 Les structures avec Sinaps](#) et [PRODUIT-06 Les nomenclatures avec Sinaps](#).

Pour en savoir plus sur les impacts des personnes sur les applications métiers de l'Amue, consultez nos fiches dédiées [PRODUIT-07 Impacts de Sinaps sur Apogée](#), [PRODUIT-08 Impacts de Sinaps sur Sifac](#), [PRODUIT-09 Impacts de Sinaps sur Siham](#) et [PRODUIT-10 Impacts de Sinaps sur Harpège](#).